

# LE PROJET D'ETABLISSEMENT DU COLLEGE SAINT LOUIS TOULOUSE

« Je voudrais me limiter à rappeler les traits de la figure de l'éducateur et de sa tâche spécifique. Eduquer est un acte d'amour, c'est donner la vie. Et l'amour est exigeant, il demande que l'on engage ses meilleures ressources, que l'on réveille sa passion et que l'on se mette en chemin, patiemment, avec les jeunes. L'éducateur, dans les écoles catholiques, doit se montrer avant tout très compétent, qualifié, tout en ayant une humanité riche, capable d'être au milieu des jeunes avec un style pédagogique, pour favoriser leur croissance humaine et spirituelle. Les jeunes ont besoin d'une qualité d'enseignement et en même temps de valeurs, non seulement énoncées, mais témoignées. La cohérence est un facteur indispensable à l'éducation des jeunes. La cohérence ! On ne peut faire grandir, on ne peut éduquer sans cohérence : cohérence et témoignage. »

Pape François- Séance plénière de la Congrégation pour l'éducation catholique

Jeudi 13 février

Au Vatican

#### INTRODUCTION

# Historique :

Le collège Saint-Louis, qui fut à l'origine une école puis un cours complémentaire, est né par la volonté duChanoine Philippe RAVARY, né au 57 rue du Faubourg Bonnefoy où il mourut, et qui rêvait de fonder une paroisse au faubourg.

Cette missionlui fut donnée en septembre 1857 avec la construction de l'église provisoire.

Dès qu'il eut groupé autour de son église les familles du quartier, il se préoccupa de procurer des écoles pour leurs enfants.

Pour l'école des garçons, il désirait comme maîtres les Frères de Saint Jean-Baptiste de la Salle, mais son vœu ne se réalisa qu'en 1866, trois ans après l'ouverture de l'école avec les Frères de Peixora dans de petits locaux rue Saint Louis.

Bientôt trop petite, on bâtit de nouveaux locaux toujours rue Saint Louis.

**Collège Saint Louis** 

Rue du Chanoine Barthas 31500 TOULOUSE

Tel: 05 34 25 08 81

e-m@ilsaint-louis.toulouse@sl31.com



En 1948, sous l'impulsion du Chanoine Barthas, curé de la paroisse, et avec le financement de la vente de ses livres notamment sur Notre Dame de Fatima, l'école Saint Louis s'implante à côté de l'église et partage les constructions avec la paroisse et les associations de quartier.

L'association propriétaire, association loi 1901, est l'association Philippe Ravary créée donc en 1948, constituée par des gens du quartier et du Chanoine Barthas. Cours complémentaire de 1965 à 1976, le collège Saint Louis conclut un contrat d'association avec l'Etat en 1976.

Le collège Saint Louis est sous tutelle diocésaine.

Monsieur Charles HERVIER est le Directeur Diocésain.

# « L'Esprit » Saint-Louis :

Le collège Saint Louis est situé au cœur du Faubourg, accolé à l'Eglise. Ainsi, il est un petit havre de paix au centre de la ville.

C'est un établissement à dimension humaine de par le nombre (environ 360 élèves, une quarantaine d'adultes) mais surtout pour l'apprentissage de la vie en collectivité :

- -promouvoir les valeurs de partage et de respect dans l'univers de l'apprentissage -attachement des membres de la communauté éducative à développer une relation et une communication de qualité entre eux : disponibilité des professeurs, relations profs-enfants, relation profs-parents, accompagnement privilégié adulte-élève
- -la différence ne doit pas nous laisser indifférent

# Nous sommes un <u>établissement d'enseignement catholique sous</u> contrat d'association avec l'ETAT

#### > Extrait statut de l'enseignement catholique

#### Le droit à l'éducation

- art. 1 La dignité de la personne humaine fonde pour tous les hommes un droit à l'éducation. Chaque être humain doit ainsi pouvoir disposer d'un environnement, des moyens et d'un accompagnement qui lui permettent de trouver sa voie propre et de participer à la construction du bien commun.
- art. 2 L'éducation doit donc permettre à tous d'accéder à « une vie pleine et libre, une vie digne de l'homme¹ » afin que chacun puisse répondre à sa vocation personnelle et sociale et grandir dans l'amour de la vérité.
- art. 3 « Une éducation authentique a pour finalité la formation de la personne humaine ordonnée à sa fin suprême, en même temps qu'au bien des communautés dont l'homme est membre<sup>2</sup>. » L'éducation est ainsi un appel à servir la croissance de l'homme et la construction de la société.

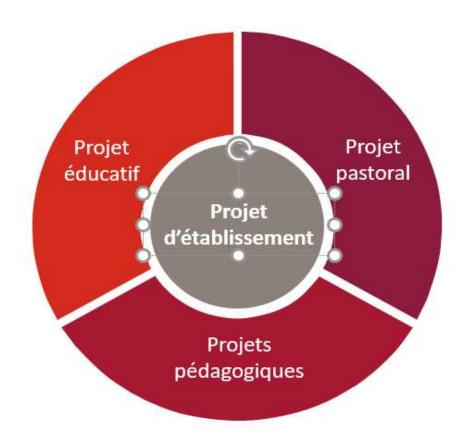


#### > Le rôle public de l'école catholique

**art. 12** L'école catholique remplit, au sein de la société, un « rôle public [...] qui ne naît pas comme initiative privée, mais comme expression de la réalité ecclésiale, revêtue de par sa nature même d'un caractère public 11 ». À ce titre, elle s'insère pleinement, comme institution éducative, dans le tissu économique, social et culturel de la cité. Elle est ouverte à tous ceux qui se tournent vers elle. Elle contribue au service d'éducation rendu à la Nation.

**art. 13** L'école catholique propose à tous son projet éducatif spécifique et, ce faisant, elle accomplit dans la société un service d'intérêt général. C'est pourquoi les écoles catholiques s'inscrivent délibérément dans une logique de contribution au service éducatif de la Nation. Dans le cadre du principe de liberté d'enseignement, elles coopèrent volontiers avec les pouvoirs publics et les autres institutions éducatives, avec lesquels elles tissent un dialogue serein et constructif, fondé « sur le respect mutuel, la reconnaissance réciproque de leur rôle propre et le service commun à l'égard de l'homme<sup>12</sup> ».

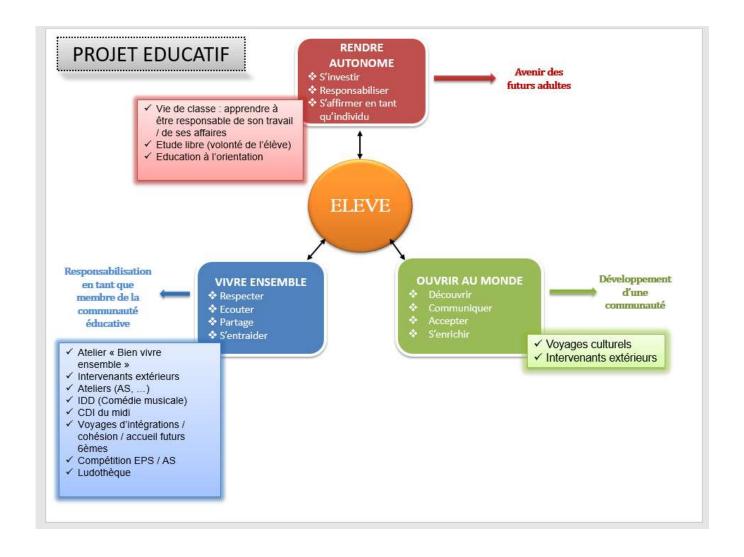
# **LE PROJET D'ETABLISSEMENT**



# **❖ LE PROJET EDUCATIF**

# Extrait Statut enseignement catholique

art. 49 Les professeurs, formateurs et documentalistes participent à la mission éducative en assurant la fonction première d'une école: transmettre des savoirs et permettre l'acquisition de compétences, éveiller l'intelligence et développer l'esprit critique, favoriser l'apprentissage de la relation à autrui et aider à la découverte de la vérité. « Il s'agit de former la personne humaine, en lui donnant le bagage nécessaire pour vivre pleinement sa vie<sup>38</sup>. » Ces objectifs exigent des qualités personnelles, une éthique professionnelle, des compétences acquises en formation initiale et continue. Les professeurs, formateurs et documentalistes exercent leur responsabilité en lien étroit avec les autres personnels de l'établissement.



# **LE PROJET PEDAGOGIQUE**

# Les objectifs du Collège

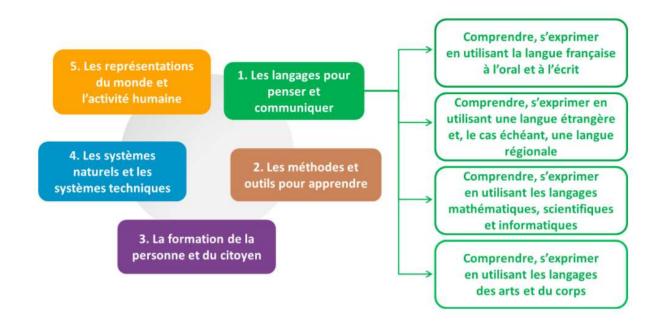
L'organisation structurelle a pour but d'améliorer les apprentissages de tous les collégiens et de permettre à l'École de m mener sa mission de transmission et d'intégration des valeurs de la République.



# Le socle commun des compétences.

Maîtriser à un niveau satisfaisant chacune de ses composantes garantit les acquis nécessaires à la poursuite de la scolarité.

Une compétence est l'aptitude à mobiliser ses ressources (connaissances, capacités, attitudes) pour accomplir une tâche ou faire face à une situation complexe ou inédite.





# > Les parcours éducatifs.

- Parcours avenir- Education à l'orientation
- Sensibilisation dès la 5<sup>ème</sup> Avec le Professeur Principal en vie de classe (1/15j) En étant jury de l'exposé du stage en entreprise des 4èmes En maîtrisant la grille d'évaluation des compétences
- Appropriation en 4<sup>ème</sup>
   Exposés des métiers
   Stage en entreprise
   Exposé du stage devant un jury d'élèves de 5<sup>ème</sup>
- Approfondissement en 3<sup>ème</sup>
   Avec les Professeurs principaux en vie de classe : Orientation Lycée
   Stage d'observation obligatoire
   Remise du rapport
   Soutenance devant les professeurs

Les Parcours Avenir sont aussi abordés dans chaque matière avec les enseignants.

- Parcours citoyen
- En vie de classe 1/15j
- Rôle des délégués de classe
- Vivre ensemble
- Journée d'intégration 6èmes
- Formation PSC1
- Projets solidarité ULIS, Pastorale

Les Parcours Citoyens font partie intégrante des enseignements.

# **❖ PROJET PASTORAL**

« Qu'est-ce que cela signifie pour les personnes engagées dans la promotion de l'éducation ? « : C'est ainsi que finissait la question. Cela signifie *risquer*. Un éducateur qui ne sait pas risquer, ne sait pas éduquer. Un papa et une maman qui ne savent pas risquer, n'éduquent pas bien leurs enfants. Risquer de manière raisonnable. Qu'est-ce que cela signifie ? Apprendre à avancer. Quand tu apprends à un enfant à avancer, tu lui apprends qu'une jambe doit être fixe, sur le sol qu'elle connaît ; et avec l'autre, il doit essayer d'aller de l'avant. Comme cela, s'il glisse, il peut se rattraper. C'est cela, éduquer. Tu es sûr de ce point, mais cet autre point n'est pas définitif. Tu dois faire un autre pas. Peut-être glisseras-tu, mais tu te relèves et tu avances... Le vrai éducateur doit être un maître à risque, mais du risque raisonnable, on se comprend.

Sa Sainteté le Pape François



# Objectifs

La Pastorale doit inspirer le Projet Educatif et irradier la vie de l'établissement. Dans ce cadre, la communauté éducative se veut animée d'un esprit évangélique tout en respectant la conscience de chacun.

La visibilité d'une communauté chrétienne vivante et dynamique est nécessaire comme force de proposition.

Dans cet esprit la Pastorale se fait avec l'implication des parents sous des formes diverses en participant et en s'intéressant à la catéchèse et aux temps forts en guidant, suivant, épaulant, soutenant leurs enfants dans leur démarche vers les sacrements.

#### Moyens

#### Les propositions pastorales

# Vie de la communauté éducative

- Ecoute, Accueil
- Prise de conscience des handicaps
- Culture religieuse pour tous à travers les programmes
- Journée à Lourdes
- Participation à des actions caritatives et humanitaires
- « bol de riz » pour des actions de solidarité
- Célébration de rentrée
- Permanences pour écoute et partage

#### Vie de la communauté chrétienne

- Formation religieuse pour ceux qui le désirent : dans le cadre de la catéchèse, tout autant pour les élèves qui veulent approfondir leur foi que pour ceux qui sont en recherche
- Préparation aux sacrements : baptême, Première Communion (quand ils sont prêts), Confirmation (en 3<sup>ème</sup>)
- Profession de foi (en 5<sup>ème</sup>)
- Temps forts 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>
- Célébrations pendant l'attente de Noël, pour le Carême et autour de Pâques
- Rencontre parents équipe pastorale

#### Les liens

- Très étroits avec la paroisse : préparation et célébration de la Profession de foi, préparation à la confirmation
- Avec les collèges catholiques : rencontre avec l'Evêque, célébration de la Confirmation

Site: http://www.collegesaintlouis.fr

- Avec la Direction Diocésaine : rencontres des Animateurs de Pastorale Scolaire

# L'équipe d'animation

Les catéchistes, L'Adjoint en Pastorale, l'Aumônier, le chef d'établissement



#### Le Conseil de Pastorale

#### Les formations

Pour toute personne (parents, éducateurs) voulant commencer l'animation catéchétique, une formation initiale peut-être proposée.

# ❖ PROJET PEDAGOGIQUE DE l'Unité Localisée d'Inclusion Scolaire ULIS Collège Saint-Louis

# > Présentation et mode de fonctionnement

L'ULIS du collège Saint-Louis a été créée en septembre 2011.

Les élèves sont accompagnés dans leur travail par une Auxiliaire de Vie Scolaire collective (AVS-Co) employée par l'OGEC: Elodie Gautié.

Un élève peut bénéficier de 20 heures d'accompagnement par une Auxiliaire de Vie individuelle, mais pour des raisons très spécifiques, liées au besoin de travailler l'autonomie, l'AVS n'est pas demandée pour le moment, tout cela en accord avec la famille.

Les horaires de l'ULIS sont :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h 30.

Ce dispositif collectif d'inclusion est placé sous la responsabilité de Madame Elisabeth Caubet, chef d'établissement du collège Saint-Louis.

# L'ULIS repose sur des partenariats

# Avec les familles

C'est ensemble que nous faisons progresser les jeunes, chacun de manière spécifique et individualisée. Pour cela, il est important de favoriser les contacts en proposant des rendez-vous individuels, en donnant régulièrement des informations dans le carnet de correspondance et par échanges téléphoniques ou mails.

Chaque année, au cours du premier trimestre, notre première rencontre porte sur le projet pédagogique individualisé de l'élève, mis en place pour l'année scolaire en cours. L'équipe éducative de scolarisation se réunit ensuite, si possible avec le jeune.

Elle comprend les parents, le chef d'établissement, le Conseiller Principal d'Education, le Prof Principal, l'enseignant référent, Mme Anne-Marie COPIN, l'enseignante de l'Ulis, l'AVS-Co, les professionnels de l'éducation, de la santé qui assurent le suivi du jeune.

L'équipe éducative organise un suivi attentif des besoins spécifiques de l'élève, permet une cohérence entre les différents partenaires et fixe des objectifs.

La demande de mise en place de ce projet(ou reconduction) est ensuite transmise par les parents à la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Des équipes éducatives peuvent être organisées pour suivre l'évolution de l'élève et permettre des ajustements, favoriser une meilleure compréhension des périodes plus ou moins difficiles que peut traverser le jeune, et pour évaluer la progression dans les apprentissages.



#### Avec les élèves

Le travail en classe, notamment lors des moments de vie de classe, permet de définir et clarifier les objectifs d'apprentissage et de définir un projet professionnel et/ou d'orientation. L'élève doit être partie prenante de son projet de scolarisation.

#### Avec les thérapeutes

# • Avec les collègues enseignants au collège et l'administration

Depuis l'ouverture de l'ULIS, une évolution des mentalités s'est opérée : après un temps d'inquiétude dû en partie au concept flou de « handicap », à une méconnaissance des besoins particuliers de ces élèves et à une peur de « mal faire » ou de « ne pas savoir faire », les professeurs ont accepté ces jeunes «différents » avec bienveillance et intérêt. L'objectif est que le jeune fasse des apprentissages et acquiert des connaissances (c'est un élève), il ne peut s'agir d'atteindre le même niveau de compétences que ses camarades du collège, l'important est qu'il puisse progresser à son rythme.

C'est au professeur, en concertation avec l'enseignante spécialisée coordinatrice et l'AVS, de moduler ses exigences et de définir des objectifs suivant les possibilités du jeune.

Un temps de « reprise » (notamment en langue) est programmé dans l'emploi du temps afin de permettre aux jeunes qui sont inclus de comprendre et s'approprier quelques notions des cours auxquels ils assistent et de commencer à pouvoir faire des liens.

Les contrôles écrits des connaissances peuvent se faire en classe (avec un temps supplémentaire à l'ULIS) ou à l'ULIS avec l'aide de l'AVS pour la compréhension des consignes. La question de l'évaluation reste une question en débat (qu'évaluer, pourquoi, contrôles identiques, aménagés, différents, notés ou non ?...).

Chaque élève d'ULIS a un profil et un « niveau scolaire » différent et il est impossible de généraliser. Il n'y a pas une seule façon de faire. Tout est à construire : cela dépend du jeune, de ses possibilités et de ses difficultés.

En plus des contacts en salle des professeurs et par e-mail, l'enseignante coordinatrice, lors des réunions de rentrée et de fin d'année, présente les nouveaux élèves, les projets ou fait un bilan de l'année écoulée avec les professeurs. Ces temps de concertation permettent de faire le point, d'échanger, de discuter sur les réussites et les difficultés de chacun.

Régulièrement, l'enseignante et l'AVS-Co discutent des évolutions et difficultés des élèves.

Nos regards, forcément différents, en raison de nos différentes identités professionnelles, sur chaque jeune nous permettent une analyse et un échange enrichissant absolument nécessaires.

L'objectif étant de faire avancer le groupe et l'élève, nous travaillons en cohérence et en cohésion les uns avec les autres.

#### Projet de l'ULIS

#### Analyse de la situation

Les premières semaines sont consacrées à faire connaissance avec les nouveaux, à évaluer les acquis de chacun, à commencer à analyser les difficultés de chacun, à élaborer un emploi du temps comprenant des temps d'inclusion.



Le « niveau » scolaire des élèves s'étalonne en général du cours préparatoire au niveau 5<sup>ème</sup>.

Certains élèves ne peuvent réussir leur scolarité du fait des contraintes liées à leur état de santé et/ou à leur déficience, lesquelles peuvent générer une fatigabilité, une lenteur, ou des difficultés d'apprentissage qui ne peuvent être objectivement prises en compte dans le cadre d'une classe ordinaire. Des modalités de scolarisation plus souples, plus diversifiées sur le plan pédagogique leur sont offertes par le dispositif ULIS.

Ils participent aussi au temps de vie de classe.

Pour ceux qui font leur 3<sup>ème</sup> année d'ULIS, les décisions prises à leur bilan de fin d'année, réunissant l'équipe de suivi de scolarisation, sont respectées.

Pour ceux qui font leur 4<sup>ème</sup> année d'ULIS, les décisions prises à leur bilan de fin d'année, sontrespectées.

#### Inclusions:

Rien ne doit être fixé définitivement ; C'est cette souplesse qui permet de s'adapter le plus étroitement possible à l'évolution de l'élève.

Dans la mesure du possible, l'AVS-co n'accompagne pas les élèves hors de l'ULIS, sauf si le professeur ou l'élève le demande et pour une durée limitée. Cela permet une multiplicité des inclusions, une autonomisation de chacun: les objectifs sont de prendre les notes du cours en plus de celles prises par les élèves et de veiller à ce que ceux-ci travaillent sous le tutorat d'un autre élève de sa classe

L'AVS reprend ensuite le cours dans l'ULIS pour vérifier la prise de notes et donner les explications nécessaires à une meilleure compréhension du cours et des consignes d'exercices. Il aide aussi à savoir ce qu'il faut apprendre à la maison.

Cela oblige à concevoir un emploi du temps précis incluant un temps pour ces aides et un temps pour les « fondamentaux » : maths et français.

#### Objectifs

- · Favoriser et développer un comportement d'élève, de collégien.
- · Développer les apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie, de la communication scolaire et l'amélioration des capacités de communication.
- · Permettre la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale.
- · Fixer un cadre rassurant et contenant pour favoriser la construction d'une sécurité intérieuresuffisante pour chacun.
- · Accompagner l'enfant dans les phases de déséquilibre, de remise en cause des acquis pour lui permettre d'accéder à de nouveaux apprentissages et dédramatiser l'erreur.
- · Maintenir un « niveau intellectuel et de connaissances ».
- · Approfondir les apprentissages fondamentaux, cycle II et III Socle commun de compétences.
- · Travailler et améliorer la lecture compréhension.
- · Aborder et consolider des notions mathématiques de base, progresser, faire de nouvellesacquisitions.
- · Construire avec chaque enfant une relation qui lui permette d'accepter la relation de dépendance à l'enseignant, de se soumettre aux règles, de renoncer à sa toute-puissance infantile, et ainsi à accepter l'aide, et rendre l'étayage possible.
- · S'assurer que les élèves adhèrent au projet d'apprentissage et s'engagent dans une recherche de sens, en usant d'une pédagogie adaptée.
- · Concrétiser à terme un projet d'insertion professionnelle et/ou d'orientation concerté.



• Les objectifs individuels sont définis en début d'année dans le PPI et lors du Projet Personnalisé de Scolarisation. Ils sont réexaminés en février suite à une nouvelle évaluation et en concertation avec les professeurs et l'AVS-Co.

Le niveau scolaire et les obstacles rencontrés dans la progression scolaire diffèrent énormément d'un élève à un autre et ceci dans toutes les matières.

Le travail scolaire est donc très individualisé, même si des regroupements sont effectués pour permettre l'apport d'une dynamique de groupe.

Les objectifs sont ceux du socle commun des compétences palier 2 et/ou 3, et/ou 4.

#### • Les objectifs collectifs sont :

- travailler l'autonomie de chacun et de tous (appropriation de son emploi du temps, gestion de son matériel, de son agenda, de son travail à la maison, être capable de se mettre seul au travail ; savoir demander de l'aide si besoin).
- continuer à créer une dynamique d'inclusion des élèves dans le collège.
- faire de l'ULIS un lieu de partage et d'échange dans les apprentissages (savoirs, savoirs faire et savoirs être)
- confronter les élèves aux règles de l'apprentissage et de la vie de groupe par le cadre imposé par la scolarisation (lieu, temps, personnes, consignes)
- aider les élèves dans leurs relations aux autres (aisance corporelle, communication verbale...) une difficulté commune à tous. Un temps de vie de classe est programmé une fois par semaine durant 30 minutes minimum et dès que le besoin s'en fait sentir. Les apprentissages seront organisés en groupe de travail.

# Mise en place de projets

#### • Projet Vie de Classe

Autour de la communication orale: un temps de vie de classe

- des tâches (responsabilités tournantes)
- des projets du groupe (anniversaires, fêtes, thèmes abordés en lecture et/ou en classe...)
- des conflits (prise de recul au moyen de réclamations écrites, mise en mots, réflexions sur la jalousie, l'amitié, le handicap...)
- un temps aussi d'approfondissement des objectifs individuels et collectifs qui fondent leur présence au collège.

# • Projet Parcours Citoyen

Mise en place d'un cahier qui retrace les domaines appréhendés comme la sensibilité, le droit et la règle, le jugement, l'engagement en privilégiant le débat comme outil de communication.

De nouvelles connaissances sont à acquérir sur l'éducation aux médias et à l'information en faisant des liens avec des connaissances déjà acquises et en ayant une attitude réflexive sur ses actions.

#### Projet solidarité

Vendre des gâteaux réalisés par les élèves du dispositif ULIS au profit d'associations caritatives.

Site: http://www.collegesaintlouis.fr

- -construire collectivement un projet,
- -présenter ce projet au chef d'établissement, au CPE et au chef cuisinier,

#### **Collège Saint Louis**



- -chercher et lire des recettes de gâteaux,
- -calculer les ingrédients nécessaires à la réalisation de la recette dans la quantité prévue,
- -utiliser les instruments de mesure pour peser les ingrédients,
- -réaliser la recette (casser les œufs, mélanger la pâte...),
- -acquérir un vocabulaire spécifique,
- -rendre la monnaie lors de la vente aux élèves du collège.

#### Projet THEÂTRE

Produire une ou deux scénettes lors de la fête de fin d'année avec certains élèves du dispositif ULIS : élèves de 6ème, 5ème et 4ème

- Prendre de l'assurance en jouant devant le collège.
- Savoir articuler et placer sa voix pour être entendu.
- Mémoriser un texte et le réciter en le jouant.
- Participer à un projet de groupe et travailler en équipe.

# • Projet FRANÇAIS - B2I

Réaliser des productions d'écrits.

- Recherche de documents internet.
- Traitement des informations.
- Réalisation d'une fiche documentaire ou d'un court récit.
- Présentation à l'oral et au groupe de la fiche ou lecture de sa production.
- Regrouper l'ensemble des fiches documentaires dans un dossier à la fin de l'année ; l'ensemble des productions d'écrits dans un cahier « Journal de bord » et leurs illustrations.
- Acquérir les compétences du B2I et EMI.

#### • Projet Premiers Secours

Dossier de fiches documentaires sur les premiers secours.

Lecture des fiches documentaires sur les Premiers secours ; questionnaires sur des connaissances à acquérir.

Exercices d'entrainement pour apprendre les premiers gestes.

Les élèves de 4ème participeront à la formation proposée en quatrième.

# Projet Avenir

Mise en place de Folios pour chaque élève en commençant par les élèves de 3ème et 4ème année d'ULIS.

Entretiens semestriels sur l'orientation.

Mise en place de stages en 4ème et en 3ème.

Apprendre à faire des rapports de stage écrits puis les présenter à l'oral.

Préparation du CFG.

Recherche sur les formations, les métiers...

# > Evaluation du projet

L'U.L.I.S. s'organise autour d'un projet pédagogique qui s'inscrit dans le projet d'établissement.

Le projet pédagogique de l'U.L.I.S. est évalué chaque année en fonction de quelques indicateurs :

#### **Collège Saint Louis**

Rue du Chanoine Barthas 31500 TOULOUSE

Tel: 05 34 25 08 81

e-m@ilsaint-louis.toulouse@sl31.com



- -une fiche d'inclusion mensuelle ou bimensuelle pour chaque élève et chaque inclusion remplie par les professeurs et la vie scolaire.
- -un bilan individuel de fin de trimestre s'inscrivant dans les bulletins trimestriels.
- -les comptes rendus des équipes éducatives traduisant l'évolution des acquis et des attitudes des élèves.
- -les inflexions prises dans le projet d'établissement du collège Saint-Louis.
- -la prise en compte des besoins des élèves qui évoluent tout au long de l'année.

Site: http://www.collegesaintlouis.fr

Professeur des Ecoles spécialisée CapaSH option D, coordinatrice : Monique LEPICARD